

**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS**

**COMITÉ EXÉCUTIF**

**PROCÈS-VERBAL** de la deux cent quatre-vingt-onzième réunion du Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, tenue le lundi 27 novembre 2006 à 18 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

**Confirmé le 11 décembre 2006**

Procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-onzième réunion du Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, tenue le lundi 27 novembre 2006 à 18 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

---

<u>MEMBRES</u> :	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
BLEYAERT, Élodie Membre étudiant	X	
DUPONT-ROUSSE, Pierrette Membre socio-économique	X	
DUPRÉ, Robert Professeur - Département des sciences administratives	X	
GRAND-MAÎTRE, Hélène Vice-rectrice à l'administration et aux ressources	X	
THONNARD, Marlène Membre socio-économique	X	
VAILLANCOURT, Jean Recteur	X	
 <u>PERSONNE CONVOQUÉE</u> :		
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	
 <u>INVITÉS</u> :		
BOUDREAU, Claude Directeur Communications et recrutement		X
PRÉSEULT, Paul Directeur du Service des ressources humaines et financières	X (point 4)	
 <u>SECRÉTAIRE</u> :		
BONDU, Micheline Secrétaire général	X	

Le recteur, monsieur Jean Vaillancourt, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 20 h 10.

---

**1.- Adoption de l'ordre du jour**

Sur proposition de madame Marlène Thonnard, appuyée par monsieur Robert Dupré, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

2.- Procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-dixième réunion

2.1 Adoption

2.2 Affaires en découlant

3.- Engagement d'un(e) commis aux comptes à recevoir au Service des ressources humaines et financières

4.- Avis au recteur concernant le projet de budget révisé au 30 novembre 2006 du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2006-2007

5.- Adoption de principes directeurs en matière de saine alimentation à l'Université du Québec en Outaouais

6.- Adoption du Règlement des résidences universitaires de l'Université du Québec en Outaouais

7.- Protocole d'entente cadre entre l'Institut Supérieur d'Informatique Appliquée et de Management et l'Université du Québec en Outaouais

8.- Période d'information et questions

- Forfait de transport en commun CAM-PUCE UQO

9.- Prochaine assemblée

10.- Levée de l'assemblée

**2.- Procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-dixième réunion**

**2.1 Adoption**

Sur proposition de madame Pierrette Dupont-Rousse, appuyée par madame Marlène Thonnard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-dixième réunion, et ce, sans modification.

**2.2 Affaires en découlant**

Le recteur et les vice-recteurs informent les membres du Comité exécutif qu'en ce qui a trait au procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-dixième réunion, les suites régulières ont été données.

3.- **Engagement d'un(e) commis aux comptes à recevoir au Service des ressources humaines et financières**

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources informe les membres du Comité exécutif que suite à la vacance, ainsi qu'à la pertinence de maintenir le poste de commis aux comptes à recevoir au Service des ressources humaines et financières, le Service des ressources humaines et financières a procédé à l'affichage dudit poste. La recommandation du Comité de sélection est à l'effet de retenir la candidature de madame Carole Dagenais à titre de commis aux comptes à recevoir au Service des ressources humaines et financières, et ce, à compter du 28 novembre 2006.

Après délibérations, sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par madame Pierrette Dupont-Rousse, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 291-CX-1274 concernant l'engagement d'une commis aux comptes à recevoir au Service des ressources humaines et financières (**Carole Dagenais**), laquelle est jointe en appendice.

4.- **Avis au recteur concernant le projet de budget révisé au 30 novembre 2006 du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2006-2007**

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources rappelle aux membres que selon le Règlement général 7 de l'Université du Québec, une révision en mi-année est prévue dans la démarche budgétaire. En effet, à chaque année au 30 novembre, l'Université met à jour ses données sur les produits et les charges prévus pour l'exercice en cours. À cette date, les clientèles de l'été, ainsi que celles de l'automne, sont connues. Le Service des ressources humaines et financières est également en mesure d'évaluer l'impact des postes vacants et des diverses absences à long terme sur le budget de la masse salariale. De plus, les données finales de l'année financière 2005-2006 sont disponibles.

Cette dernière invite le directeur du Service des ressources humaines et financières, monsieur Paul Préseault, à faire la présentation du budget révisé.

**PRÉVISIONS DES PRODUITS**

Les produits totalisent 47 156 000 \$ au budget révisé comparativement à 47 132 000 \$ au budget initial, soit une augmentation nette de 24 000 \$.

Le financement de la clientèle étudiante a été ajusté :

- l'augmentation prévue passe de 2 % à 1 %, selon les données des trimestres d'été et d'automne;
- la pondération prévue selon la grille de financement passe de 1,6224 à 1,656 selon les plus récentes données sur notre clientèle.

Bien que le revenu prévu du loyer concernant le Conseil national de recherche du Canada (CNRC) ne se réalisera pas, une augmentation des revenus de l'ordre de 99 000 \$ est prévue concernant les loyers du Centre de recherche en technologies langagières, en raison de locations supplémentaires, notamment au Service régional des ressources informationnelles. De plus, une diminution des revenus pour une somme de 125 000 \$ est prévue en ce qui a trait aux loyers des résidences, en raison d'une baisse du taux d'occupation.

### **PRÉVISIONS DE CHARGES**

Les charges, incluant celles des entreprises auxiliaires, totalisent 49 757 000 \$ comparativement à 50 058 000 \$ établi au budget initial adopté en mai dernier, soit une diminution de 301 000 \$.

Les prévisions au niveau de la masse salariale ont été revues pour tenir compte du personnel en place en novembre. En ce qui a trait aux chargés de cours, la masse salariale a été maintenue à son niveau original.

Par conséquent, l'économie salariale prévue originalement a été ajustée à 1 250 000 \$ comparativement à 800 000 \$, soit un écart supplémentaire de 450 000 \$ occasionné majoritairement par les postes vacants de professeurs.

Les avantages sociaux ont également été recalculés selon les taux réels observés en septembre 2006.

De plus, une économie budgétaire globale pour l'ensemble de l'Université a été estimée à 200 000 \$. On constate au fil des ans une économie générale dans les budgets des différentes unités.

Également, une somme de 75 000 \$ a été ajoutée, correspondant à la non-réalisation de la mesure # 3 du plan de retour à l'équilibre (résolution 286-CA-4162) concernant le projet de transfert graduel à la Fondation de la charge financière associée aux ressources nécessaires à son fonctionnement.

Des dépenses reliées à la location des loyers au Centre de recherche en technologies langagières ont été ajoutées pour un total de 22 000 \$.

Finalement, 252 000 \$ de demandes budgétaires supplémentaires ont été considérées, telles que :

- le projet forfait CAM-PUCE relié au transport en commun pour un montant de 50 000 \$. Il est à noter que la présente dépense sera réduite du surplus prévu généré par les stationnements de l'ordre de 250 000 \$;
- le contrat d'entretien ménager pour le pavillon Val-Tétreau, l'achat de mobilier et de matériel du Service des terrains et bâtiments pour un montant de 60 000 \$;
- le loyer, l'équipement, etc. du Centre d'études universitaires des Laurentides pour un montant de 142 000 \$.

Le tableau suivant présente le sommaire du budget initial et du budget révisé.

	Budget initial 2006-2007 (000)	Budget révisé 2006-2007 (000)	Écart (000)
<b>Produits de fonctionnement</b>	47 132 \$	47 156 \$	24 \$
<b>Charges de fonctionnement</b>	50 058	49 757	(301)
<b>Insuffisance des produits par rapport aux charges</b>	<u>(2 926) \$</u>	<u>(2 601) \$</u>	<u>325 \$</u>

#### **INSUFFISANCE DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES**

Basée sur ces données, l'insuffisance des produits par rapport aux charges serait de 2 601 000 \$, soit une diminution de 325 000 \$ comparativement au budget initial.

Les membres du Comité exécutif sont satisfaits des explications et demandent au recteur de déposer ledit budget révisé 2006-2007 à la réunion du Conseil d'administration du 11 décembre 2006 pour adoption.

Après délibérations, sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par madame Marlène Thonnard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 291-CX-1275 concernant l'avis au recteur concernant le projet de budget révisé au 30 novembre 2006 du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2006-2007, laquelle est jointe en appendice.

#### **5.- Adoption de principes directeurs en matière de saine alimentation à l'Université du Québec en Outaouais**

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources informe les membres du Comité exécutif que l'entente avec le fournisseur des services alimentaires se terminera le 31 mai 2007. L'un des objectifs visés par l'adoption de principes directeurs en matière de saine alimentation est de fournir un encadrement, émanant des hautes instances de l'Université, pour la préparation du devis.

Le fournisseur des services alimentaires aura ainsi à répondre aux attentes de l'Université du Québec en Outaouais relativement à l'accessibilité des produits alimentaires de qualité pour la communauté universitaire, le tout en lien avec le respect et l'application de principes énoncés à la Politique environnementale. De plus, le fournisseur des services alimentaires devra s'assurer de la conformité au Code d'hygiène de l'industrie des services alimentaires et du Guide du consommateur du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

L'élaboration de principes directeurs est inspirée de certaines politiques et règlements en matière de nutrition. De plus, des consultations étendues particulièrement au Guide alimentaire canadien de Santé Canada, à l'Agence de santé publique du Canada ainsi qu'à différentes ressources provenant de l'industrie alimentaire, des professionnels de la santé et de la nutrition ont facilité l'élaboration desdits principes directeurs.

Ces principes directeurs ont également été soumis au Comité de santé sécurité lors de sa réunion régulière du 29 septembre dernier. Ledit comité, après y avoir apporté quelques modifications mineures, en recommande l'adoption.

Après délibérations, sur proposition de madame Hélène Grand-Maitre, appuyée par madame Élodie Bleyaert, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 291-CX-1276 concernant l'adoption de principes directeurs en matière de saine alimentation à l'Université du Québec en Outaouais, laquelle est jointe en appendice.

#### **6.- Adoption du Règlement des résidences universitaires de l'Université du Québec en Outaouais**

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources rappelle aux membres du Comité exécutif que les résidences universitaires étaient gérées, jusqu'en mars 2005, par un Comité de gestion des résidences. Depuis, la gestion des résidences relève du Service des terrains et bâtiments.

Le Comité de gestion des résidences avait approuvé des règlements afin d'assurer que les obligations et responsabilités de part et d'autre, locataire et locateur, soient connues et respectées.

Comme le Règlement des résidences universitaires avait été approuvé par le Comité de gestion des résidences, comité créé par le Conseil d'administration (résolution 149-CA-2264), celui-ci n'a jamais été approuvé par une instance de l'Université du Québec en Outaouais.

Les seuls changements au règlement en vigueur sont : le délai d'annulation du bail (article 6) et l'ajout de l'article 9.16 portant sur les vélos. En effet, présentement les locataires ont jusqu'au 1<sup>er</sup> août pour obtenir un remboursement partiel de leur dépôt, soit l'équivalent d'un mois de loyer.

Le gestionnaire, après avoir vérifié si les locataires en place désirent renouveler leur bail, offre une chambre ou un studio aux étudiants qui ont manifesté leur intérêt. Une fois toutes les chambres et studios offerts, le gestionnaire dresse une liste d'attente. Plus longtemps l'Université attend avant de contacter les personnes sur la liste d'attente, plus la probabilité qu'elles se soient trouvées un logement ailleurs est grande. Afin de maximiser la gestion de la liste d'attente, il est recommandé de réduire la période d'annulation d'un bail avec remboursement partiel du dépôt.

À l'automne 2006, plusieurs chambres étaient vacantes, entraînant ainsi un manque à gagner de l'ordre de 62 500 \$ pour l'Université.

Après délibérations, sur proposition de madame Hélène Grand-Maitre, appuyée par monsieur Robert Dupré, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 291-CX-1277

concernant l'adoption du Règlement des résidences universitaires de l'Université du Québec en Outaouais, laquelle est jointe en appendice.

**7.- Approbation du protocole d'entente cadre entre l'Institut Supérieur d'Informatique Appliquée et de Management (Maroc) et l'Université du Québec en Outaouais**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres du Comité exécutif que ce projet de protocole d'entente cadre avec l'Institut Supérieur d'Informatique Appliquée et de Management (ISIAM), localisé à Agadir au Maroc, découle de rencontres que son président a eues avec le recteur de l'UQO et des professeurs du Département d'informatique et d'ingénierie et du Département des sciences administratives les 13 et 14 novembre.

Le Groupe ISIAM a été créé en 1989 et est en train de mettre en place une université privée en procédant à l'intégration de ses composantes actuelles (ISIAM, École polytechnique, École de gestion hôtelière) tout en planifiant l'ouverture d'autres à partir de 2008-2010. Dans le cadre de ce projet, cette institution, dont les relations avec le Canada remontent au début des années 1990, cherche à renforcer de tels liens. Elle vise à privilégier les approches pédagogiques canadiennes dans l'enseignement dans toutes ses composantes, ce qui permettrait à ses diplômés de pouvoir poursuivre leurs études dans les universités canadiennes avec plus de facilité.

En outre, cette collaboration pourra favoriser l'accueil d'étudiants de l'ISIAM à l'UQO, l'élaboration de programmes d'enseignement conjoints et des collaborations en recherche, particulièrement en informatique et en administration.

Après délibérations, sur proposition de madame Marlène Thonnard, appuyée par madame Élodie Bleyaert, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 291-CX-1278 concernant l'approbation du protocole d'entente cadre entre l'Institut Supérieur d'Informatique Appliquée et de Management (Maroc) et l'Université du Québec en Outaouais, laquelle est jointe en appendice.

**8.- Période d'information et questions**

- Forfait de transport en commun CAM-PUCE UQO

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources rappelle aux membres du Comité exécutif que la Table Jeunesse Outaouais s'était jointe au projet CAM-PUCE la veille de la conférence de presse annonçant le projet. Le résultat fut un rabais de 150 \$ au lieu de 100 \$ pour une passe trimestrielle.

Cette dernière mentionne qu'advenant que la Table Jeunesse Outaouais ne confirmait pas d'ici quelques jours (soit pour le 2 décembre au plus tard) son implication financière pour le trimestre d'hiver 2007, le rabais ne serait donc que de 100 \$. Le Comité exécutif devrait alors être saisi d'amendements au protocole en vigueur entre les partenaires.



De plus, l'AGE-UQO a déjà fait savoir qu'elle ne contribuerait plus financièrement au projet à l'automne 2007.

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources ajoute qu'elle est à la recherche de partenaires financiers potentiels afin que l'UQO puisse poursuivre avec ce projet et qu'elle est optimiste à cet égard.

**9.- Prochaine assemblée**

La prochaine réunion ordinaire est prévue pour le lundi 11 décembre 2006 à 18 h 00, si besoin il y a.

**10.- Levée de l'assemblée**

Sur proposition de madame Marlène Thonnard, appuyée par madame Pierrette Dupont-Rousse, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 21 h 35.



\_\_\_\_\_  
Le président d'assemblée

\_\_\_\_\_  
Le secrétaire